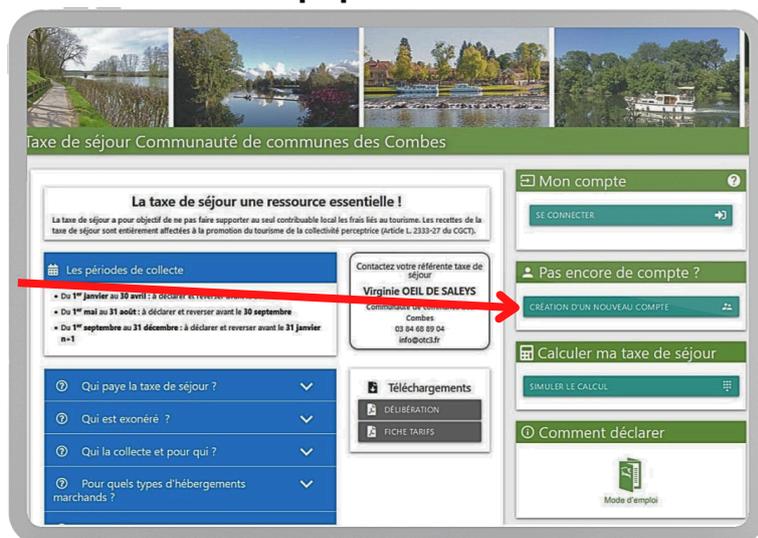


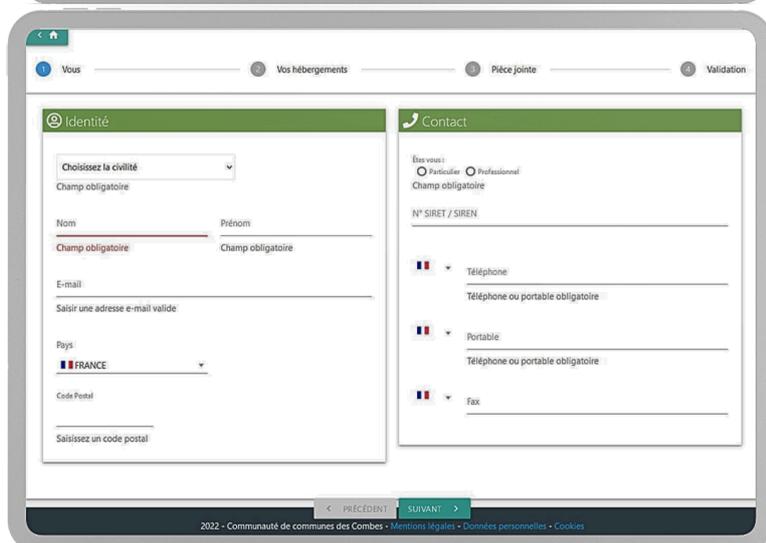
# DÉCLARATION TAXE DE SÉJOUR CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE

Adresse de la plateforme de télé-déclaration :  
<https://taxe.3douest.com/ccdescombes.php>

1. Cliquez sur "Création d'un nouveau compte"



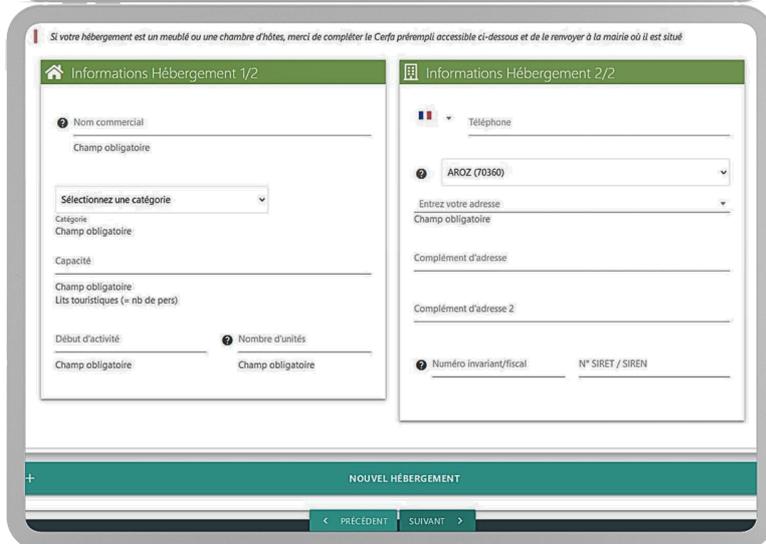
2. Complétez la fiche avec vos informations.  
Cliquez sur **SUIVANT >** lorsque vous avez terminé.



3. Remplissez les informations de votre hébergement.  
Si vous avez plusieurs hébergements, cliquez sur **NOUVEL HÉBERGEMENT**

Sinon, cliquez sur **SUIVANT >**

Un cerfa de déclaration en mairie est créé automatiquement (pour les chambres d'hôtes et les meublés de tourisme), et vous pouvez choisir de le transmettre par mail à votre mairie depuis la plateforme de télé-déclaration.



4. Finissez de compléter les étapes et validez.

Vous allez recevoir un mail pour créer votre mot de passe. L'administrateur recevra votre demande de création de compte et une fois qu'elle sera validée, vous pourrez commencer à renseigner vos déclarations de taxe de séjour collectée.

Pour toute demande d'information

**Virginie Oeil de Saleys**

**info@otc3.fr**

**03 84 68 89 04**